

ON S'LA FERME (suite)

La CFDT remercie les 126 personnes qui ont participé "au pied levé" à l'enquête sur les congés d'été. De vos réponses, il ressort que :

- 17 personnes acceptent les propositions de la Direction
- 108 personnes préfèrent un étalement des congés. Néanmoins, elles accepteraient une fermeture de 2 semaines avec une prise possible du solde dans la période Juin/Octobre.
- 1 bulletin blanc

Les principales raisons avancées sont : La coïncidence avec les congés du conjoint, l'écart de tarif Haute/Basse saison, et l'affluence. Soulignée également, la non transparence dans l'acceptation des dérogations des années passées.

Lors de la réunion CE du 16 février, la CFDT fera remonter vos remarques et insistera pour que celles-ci soient prises en compte par la Direction de l'établissement.

EPARGNE SALARIALE

Communiqué de presse du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES) du 2 février 2010

L'épargne salariale socialement responsable en forte progression: 1 400 000 salariés épargnent dans les gammes labellisées par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)

Au 31 décembre 2009, 1391285 salariés avaient de l'épargne salariale dans l'une des quatorze gammes d'épargne salariale labellisées par le CIES. Cette épargne représentait près de 2,4 milliards d'euros, en progression de 56% par rapport à décembre 2008. Confrontés à une crise financière sans précédent, les salariés choisissent de plus en plus des fonds qui donnent du sens à leur épargne salariale, en l'investissant dans des entreprises socialement responsables, et en favorisant le développement durable.

Le CIES est l'outil dont se sont dotées les 4 confédérations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC et CGT) pour développer l'épargne salariale socialement responsable. Ainsi, par le refus de placements aventureux, le contrôle des fonds labellisés et le choix de l'investissement socialement responsable (ISR), le CIES agit dans l'intérêt des salariés.

Avec ces fonds et leur encours, le CIES se dote aussi d'un nouvel outil pour peser sur les politiques des entreprises, y compris par l'exercice des droits de votes dans leurs assemblées générales. A cette fin, le CIES adresse des recommandations aux quatorze sociétés de gestion ayant une gamme labellisée par le CIES.

Recueillir, à terme, dans les gammes labellisées la majorité de l'épargne salariale est l'objectif du CIES. Il va amplifier son action dans ce sens.

RETRAITES...

Le débat commence mal pour les apprentis

Lors du conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse du mercredi 3 février, la CFDT s'est opposée à un projet de décret gouvernemental visant à modifier la base de calcul de la retraite des apprentis.

Ce décret, s'il devait être publié malgré notre avis négatif, ferait passer la base de calcul des retraites pour les apprentis de 39 heures à 35 heures hebdomadaires. Il aurait pour conséquence de pénaliser leurs droits à la retraite. Cette mesure diminuerait la durée d'assurance validée d'un, voire de deux trimestres pour près de 30 % des apprentis.

Pour la CFDT, toutes les périodes d'apprentissage doivent être validées comme durée d'assurance vieillesse, quel que soit le temps de travail effectué.

Par cette initiative surprenante, le gouvernement envoie un signal négatif aux jeunes sur les retraites. La CFDT demande le retrait de ce projet d'arrêté et souhaite que la question des droits à la retraite des jeunes soit abordée dans le cadre du débat général sur les retraites.